



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Mai 2024**

Le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation
16 Mai 2024

Délibération Numéro

2024.23.05.03

Objet :

**CREATION DE TROIS
POSTES D'ADJOINTS
ANIMATION DANS LE
CADRE D'EMPLOIS
SAISONNIERS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240523-2024230503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024

Affichage : 28/05/2024



Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents : M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

CENTRE DE LOISIRS 2024

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les effectifs prévisionnels du centre de loisirs pour juillet 2024.

Considérant le nombre d'enfants inscrits au Centre de Loisirs pour l'été 2024

Considérant le temps de préparation des activités,

Monsieur le Maire propose de créer trois postes d'adjoints d'animation dans le cadre de contrats saisonniers pour la période du 4 au 31 juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle les missions principales pour cet emploi :

- Animations et surveillance des enfants dans le cadre du Centre de Loisirs sans hébergement de la commune.

Considérant la nécessité de recruter des adjoints d'animation en contrat saisonnier pour la bonne marche du Centre de Loisirs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la signature de trois contrats à durée déterminée dans le cadre de contrats saisonniers pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour la période du 4 au 31 juillet 2024
- **DIT** que ces trois postes peuvent être pourvus en fonction des jours d'affluences des effectifs et en fonctions des inscriptions définitives enregistrées.
- **DEFINIT** la rémunération sur la base de traitement indiciaire du grade d'adjoint territorial d'animation, 1^{er} échelon de la grille indiciaire en vigueur.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Le Secrétaire de séance

Danielle GEHAN